

Enseignements primaire et secondaire

Partenariat

Agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public à l'association Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise - EGEE

NOR : MENE1700010A

arrêté du 6-2-2018

MEN - DGESCO B3-4

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 6 février 2018, l'association Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise - EGEE, qui apporte son concours à l'enseignement public, est agréée pour une durée de cinq ans.